

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 7 (1977)
Heft: 5

Rubrik: L'avocat vous répond

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

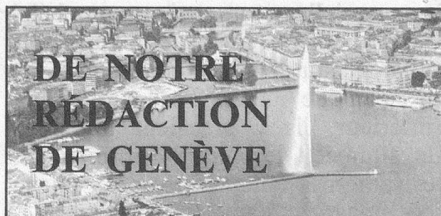
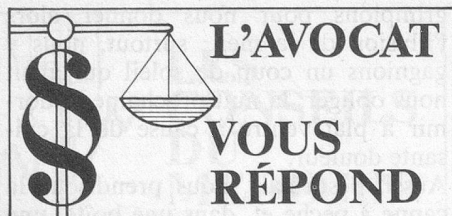
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Entre Lausanne et Genève: l'Inde!

Balai à shampooing

Il y a quelque temps, une personne s'est présentée à la porte de notre appartement et a insisté pour faire à ma femme la démonstration d'un balai destiné à nettoyer les tapis. Ma femme, plutôt timide et ne parlant pas bien le français, s'est laissé persuader d'acheter un de ces ustensiles ainsi qu'une grande bouteille de shampooing pour tapis. Je viens de recevoir ces objets par remboursement : Fr. 170.— ! J'estime que c'est de l'escroquerie pure et simple et j'ai l'intention de renvoyer cette marchandise et de réclamer l'argent que ma femme a cru devoir verser. Suis-je en droit de procéder ainsi ?

Hélas, le procédé dont votre femme est victime est relativement courant. Mais, à première vue, je ne vois guère le moyen d'annuler cette vente. On admet en effet qu'une femme mariée peut valablement s'engager, elle-même et son mari, par l'achat d'objets courants du ménage.

Vous pourriez, à la rigueur, soutenir que votre femme, vu sa méconnaissance du français, ne s'est pas rendu compte exactement de ce qu'elle faisait. Mais vous auriez beaucoup de peine à le prouver.

Entre voisins...

J'ai dans mon jardin un grand cerisier dont certaines branches arrivent chez mon voisin. L'été dernier, celui-ci a tranquillement cueilli toutes les cerises auxquelles il avait accès depuis chez lui, prétendant qu'il était en droit de le faire. Je ne veux pas que la chose se reproduise cette année. Comment puis-je l'empêcher ?

Votre voisin avait raison. L'art. 687 du code civil prévoit en effet que le voisin a le droit de cueillir les fruits des branches qui avancent sur son fonds. Vous ne pouvez donc pas l'empêcher de faire la même chose cette année.

Un paisible coin de campagne dans l'arrière-pays de Morges. Une façade banale, une affreuse montée d'escalier. Au deuxième étage, un beau bouquet de fleurs séchées essaie de cacher quelque peu les horribles murs. La porte s'ouvre dans un tintement de clochettes et le visiteur pénètre dans un univers où se mêlent l'Asie et l'Occident, dans un subtil parfum d'encens. Quelque chose de la sagesse extrême-orientale émane de la physionomie de la maîtresse de céans dont les pommets hautes et la coiffure font un peu songer à Simone de Beauvoir. Née et élevée à Genève, d'un père originaire d'A., elle a partagé pendant vingt ans à l'étranger la vie et les voyages de son mari, lui-même de nationalité indienne. Il y a douze ans que les vicissitudes de l'existence l'ont décidée à revenir au pays, après la mort de ce dernier.

Pas de murs...

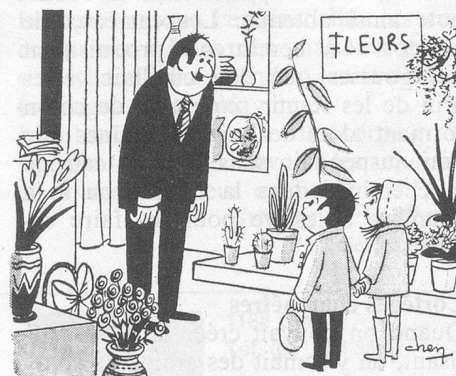
La pièce dans laquelle nous entrons, très vaste, constitue à elle seule la quasi-totalité de l'appartement. Sa propriétaire n'a que faire de cloisons qu'elle considère inutiles. « Pas de murs, pas de portes », dit-elle. En effet, ces dernières ont été supprimées chaque fois que cela était possible, ou remplacées par une tenture. Beaucoup d'espace, à l'américaine. Notre hôtesse a vécu aux Etats-Unis, notamment à New York, une grande partie de ses années de mariage, coupées tous les deux ans par un séjour de deux à trois mois en Inde qui ont permis au couple de « quadriller » cet immense pays, d'en assimiler les richesses culturelles et spirituelles.

De l'espace, il en faut pour contenir et mettre en valeur toutes les merveilles acquises au cours de trois tours du monde et qui, un beau jour, ont abouti là, dans ce village vaudois, après un nouveau voyage transcontinental et d'innombrables tracasseries administratives. Bouddhas, statuettes,

tentures, miniatures indiennes inspirées de l'art persan, toiles de maîtres de l'art pictural indien contemporain... Le regard hésite à se fixer sur l'une plutôt que l'autre de ces œuvres d'art, toutes léguées déjà à un musée suisse.

Que fait-on, que devient-on à 48 ans, quand la maladie emmène celui qui a trop protégé, dirigé la vie d'une compagne, consentante et lucide à la fois ? La grande épreuve, bien sûr, est de survivre. Venir à bout, vaillamment, de chaque journée ; répéter quand même les gestes quotidiens indispensables ; se débattre dans le grand trou noir qu'est devenue la vie, face au dédale des démarches en tout genre à accomplir — et tout d'abord le règlement de la succession, longue et difficile procédure. En Amérique, seul un emploi dans une organisation internationale permet à une étrangère non immigrante de demeurer sur place si elle le souhaite. Un obscur travail de bureau à l'ONU fit l'affaire.

Survivre. Ne plus avoir le temps de profiter des attraits de New York et commencer, par contre, à en redouter l'insécurité, déjà à cette époque, dès la nuit tombée.



— On voudrait une marguerite pour savoir si on s'aime ! (Dessin de Chen - Cosmopress.)